



Déclaration liminaire CTL du 7 janvier 2016

Monsieur le président,

La Loi de Finances 2016 prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DGFIP. Corrigé du solde des transferts entre programmes, ce sont au total 2 111 suppressions nettes d'emplois qu'il faut répartir entre les services (contre 1 934 en 2015).

Depuis 2009, ce sont 18 151 emplois qui ont été supprimés aux Finances Publiques !

Les DRH du secteur privé doivent nous regarder avec envie, tant il paraît aisé de supprimer des emplois à la DGFIP !

La recette est pourtant simple, il suffit d'être exemplaire mais non prioritaire ...

Vous nous vantez le mérite des agents de la DGFIP. Vous louez leur travail

Et pour les récompenser, vous supprimez encore des postes et vous leur demandez d'en faire encore et toujours plus.

Plus encore que d'autres Ministères ou d'autres Directions, la DGFIP est maltraitée par les politiques quel que soit leur bord d'ailleurs. En effet, il faut savoir que la DGFIP ne représente que 6 % des effectifs de la fonction publique d'État, et elle supportera en 2016 54 % des suppressions d'emplois.

Monsieur le président, nous sommes aujourd'hui convoqués à ce Comité technique local que l'Administration intitule CTL « emplois ». Il porte bien mal son nom.

En effet, l'ordre du jour de cette réunion porte sur la suppression de 12 emplois, qui en 2016, va à nouveau frapper les services du JURA et les agents qui y travaillent. Ces 12 suppressions viennent s'ajouter à celles des années passées que les gouvernements ont assénées aux services financiers sous prétexte d'évolutions technologiques largement surévaluées.

Tous les ans, c'est l'équivalent des services d'un gros département qui disparaît. Mais ce n'est pas encore assez ! Désormais, il faut réduire les implantations en élaborant le mécano de fusions de services, en fermant les Trésoreries, en concentrant les missions dans des pôles et pour demain en engageant la mobilité forcée pour les personnels.

Vous nous dites qu'il faut s'adapter mais jusqu'à quand les agents et les services des Finances publiques devront continuer à s'adapter ?

En fait d'adaptations, ces destructions d'emplois conduisent à réduire toujours plus l'offre de service public et entraînent les surcharges de travail dont les effets sont dévastateurs sur la santé des collègues.

Aujourd'hui, vous déclinez l'évolution des emplois en termes de répartition, de typologies, de méthode, de chiffres. Et les agents dans tout ça ?

Nous demandons des réponses concrètes sur leur devenir.

Vous apportez des informations techniques.

Pour que nous puissions vous comprendre sur la notion « d'évolution des emplois » ?
Nous avons très bien compris que les agents de la DGFIP subissent encore et toujours.
C'est intolérable !

La situation est grave, les agents n'en peuvent plus et ont perdu confiance envers leur Administration.

Le discours convenu et technocratique du sauvetage de la DGFIP par Internet et la dématérialisation n'est pas audible alors que sur le terrain la demande des usagers est très forte et que les agents ont les pires difficultés pour exécuter les tâches courantes.

En conclusion, dans la mesure où ces suppressions d'emplois ne sont pas négociables et relèvent de décisions budgétaires aveugles, nous ne siégerons pas dans cette instance aujourd'hui.

Nous vous demandons de faire remonter auprès du Directeur Général, les très grandes difficultés auxquelles sont confrontés les collègues et les services actuellement qui, faute de moyens humains et matériels, ne sont plus en capacité d'exercer correctement les missions de la DGFIP .